

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public  
Consultation du 7 mars 2025 au 28 mars 2025**

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000  
« Moyenne Vallée du Doubs »**

Vingt-quatre observations sur le projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 « Moyenne Vallée du Doubs » ont été émises lors de la phase de consultation du public.

L'ensemble des avis sont favorables à l'extension spatiale proposée car elle permettra d'intégrer de nouveaux gîtes à chiroptères pour renforcer leur protection et améliorer la gestion du site.

Dans ces conditions, il est décidé de conserver le projet d'arrêté en version soumise à la consultation du public.